



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) est au cœur des préoccupations du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Selon les enquêtes les plus récentes, entre 1/3 et 1/4 des étudiantes ont déclaré au moins un fait de violences au cours des 12 derniers mois (injure sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol)¹ et l'actualité de ces derniers mois a mis en lumière de nombreux témoignages de VSS parmi les étudiantes et les étudiants.

Nous devons donc franchir une nouvelle étape dans l'accompagnement des victimes, l'écoute et la prise en charge de toutes les situations.

Toutes et tous mobilisés pour faire de la tolérance zéro une réalité.

L'engagement du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Depuis 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est engagé dans **une dynamique proactive**, en lien avec les établissements et les associations.

Cet engagement s'est traduit par le soutien des associations de terrain, l'organisation de colloques, la publication de guides et le lancement de campagnes nationales de communication².

Il s'est aussi traduit cette année par le **lancement de plusieurs missions d'inspection**, pour accompagner un certain nombre d'établissements dans la lutte contre ce fléau.

Au cours de l'année 2021 enfin, le ministère et les établissements publics sous sa tutelle ont élaboré leur **plan d'action égalité professionnelle comprenant des mesures contre les VSS**.

Un plan national d'action

Pour aller plus loin, le MESRI a lancé au printemps 2021 **un groupe de travail** en partenariat avec le **ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances** et les quatre conférences d'établissements du supérieur : la **Conférence des présidents d'université (CPU)**, la **Conférence des grandes écoles (CGE)**, la **Conférence des écoles d'ingénieurs (CDEFI)** et la **Conférence des écoles de management (CDEFM)**.

Des auditions menées auprès de plus de 20 structures³ ont ainsi nourri un **plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche**.

Il poursuit un objectif : **franchir collectivement une étape supplémentaire dans la prévention et la prise en charge des situations de violences sexistes et sexuelles**.

Le plan national comporte **21 mesures structurées en 4 axes**.

¹ — INED, enquête Violences et rapports de genres, VIRAGE.

² — Les campagnes nationales de communication lancées par le MESRI en 2018 et en 2019 sont respectivement disponibles [ici](#) et [ici](#).

³ — Organisations étudiantes, associations de personnels, organisations syndicales, ministère de la Justice, associations étudiantes spécialisées sur les violences sexuelles, associations nationales de lutte contre les violences, Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnouv)...



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité

21 mesures structurées en 4 axes

1 — Un plan de formation et de sensibilisation massif pour l'ensemble des acteurs de l'ESR

- **Des formations** qui démarrent **dès cet automne pour les membres des dispositifs de signalement et des sections disciplinaires.**
- Une attention particulière pour la **formation doctorale.**
- Une sensibilisation **des présidences et directions d'établissement**, portée par les conférences.
- Une formation et une sensibilisation de la **communauté étudiante, particulièrement engagée sur ces questions** : modules de formation en ligne, formations spécifiques pour les élus étudiants et responsables associatifs.
- Toutes ces formations doivent prendre en compte les **périodes passées à l'extérieur des établissements** : les stages et alternances, les mobilités à l'étranger.

2 — Le renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement

- Création d'une **cellule spécifique dédiée, au sein du ministère**, pour accompagner les établissements et les associations dans la prise en charge des situations.
- Multiplication des points de signalement et d'écoute, grâce à la mise en place de **partenariats avec les structures nationales de prise en charge : la FNCIDFF et le 3919** notamment.
- Aide à la mise en place de dispositifs structurés, pérennes et visibles au sein de l'ensemble des établissements par le lancement d'appels à projets avec un soutien financier des établissements dès 2021.
- Une structure spécifique, en lien avec le ministère des solidarités et de la santé, **pour les formations en santé** touchées par ces violences.

3 — Une communication renforcée

- Développement d'une **plateforme de recensement des dispositifs au sein d'une cartographie nationale**, accessible à toutes et tous.
- Lancement d'une **campagne de communication nationale sur la notion de consentement.**
- Amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des dispositifs existants : présentation dès la rentrée universitaire, renseignements disponibles en langue anglaise pour les étudiants internationaux, mention dans les règlements intérieurs de tous les établissements.

4 — La valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et des personnels

- Soutien des projets portés par la communauté étudiante sur le terrain grâce à **des appels à projet** lancés par le ministère.
- Création d'un **prix sur la lutte contre les VSS** dans le cadre du prix des initiatives étudiantes du MESRI.
- **Soutenir, développer et valoriser les fonctions des missions égalité.**

Enfin, la recherche sur les violences sexistes et sexuelles doit être poursuivie et amplifiée, pour mieux connaître et donc mieux endiguer ce phénomène. Cela passe également par la poursuite des enquêtes sur les VSS.